

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD24 (Rect)

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, après le mot :

« sur »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa :

« la participation citoyenne des habitants à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions qui sont conduites dans les quartiers populaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache remis au ministre délégué à la ville en juillet 2013 a pointé la nécessité d'associer étroitement les habitants à la définition de la politique de la ville.

Cet amendement vise à renforcer cette association en prévoyant une participation citoyenne des habitants. Cette participation du public existe notamment dans le cadre des décisions ayant un impact sur l'environnement.